

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle
Arrondissement de METZERVISSE
COMMUNE DE LUTTANGE

PROCES VERBAL

Réunion du conseil municipal du jeudi 2 mai 2024 à 20h sous la présidence du maire Paul-André BAUER
Salle de réunion Mairie
Convocation du 21 avril 2024.

Présents :

Nom Prénom	Présent	Excusé	Absent
BAUER Paul André	X		
BAUER Raoul	X		
BAUMANN Christophe			X
BECKEL Claude		Procuration à Karine MARTIN	
BECKEL Léon	X		
DANIS Marc	X		
GRESSEL Philippe	X		
GROSSE Valérie			X
MARTIN Karine	X		
PERINO Christophe		Procuration à Paul-André BAUER	
PHILIPPOT Soazig	X		
PIERRAT Denis	X		
PISANO Jeannette	X		
RAVAUX Noël	X		
VELVERT Martial	X		

Ouverture de la séance à 20h
Quorum des membres présents (12) atteint.
Secrétaire de séance : Soazig PHILIPPOT.

Ordre du jour : Le maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour.

- Décision modificative n°1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Informations :

1. Compte rendus des commissions : municipalité au quotidien du 28/03/2024 ; hébergement du 22/04/2024 ; centre art et patrimoine du 04/04/2024 ; vivre ensemble du 17/04/2024. Ils ne font pas l'objet de commentaires.
2. DIA : 3 depuis la dernière réunion. Le maire n'a pas fait valoir son droit de préemption.

3. Situation de trésorerie à ce jour : 95 313.16 € pour la commune et 106 004.61 € pour la régie. Ligne de trésorerie non encore remboursée.
4. Point sur les travaux Aile Est et salle médiévale : les comptes-rendus de réunion sont consultables sur le serveur. Les opérations de réception ne sont toujours pas terminées, notamment la couverture du puits et les rideaux. La mise en place de l'aire pompier calibrée est réalisée et conforme. La fenêtre de désenfumage conforme est commandée. Une rencontre préparatoire a eu lieu le 28/03/2024 avec la sous-préfecture et le SDIS. La commission de sécurité se réunira dès la pose de la fenêtre de désenfumage. Il faudra ensuite déclarer le gîte. La rénovation de l'escalier est en cours. La phase 2 a débuté début avril avec la démolition de la chaufferie et des toilettes et le démarrage du gros œuvre et de l'étanchéité.
5. Point sur le réseau de chaleur et la chaufferie biomasse : les comptes-rendus de réunion sont consultables sur le serveur. La saison de chauffe devrait se terminer avec 455 m³ de plaquettes consommées, quantité conforme aux prévisions. La régie enverra ensuite les factures aux 3 abonnés (la mairie, le SIDEET et le conseil de fabrique). L'église et le SIDEET sont raccordés. Les opérations de réception sont prévues en mai, ce qui permettra le versement du solde des subventions. Les aides coup de pouce sont remises en cause.
6. Point sur la MAM : les comptes-rendus de réunion du mercredi 14h sont consultables sur le serveur. Aucun conseiller présent à la visite du 20 mars. La terrasse, les espaces verts et la VRD sont terminés. La réception aura lieu le 7 mai. La signature du bail aura lieu le 3 mai. L'ouverture est prévue le 15 mai, sous réserve de validation de la PMI le 14 mai.
7. Point sur les pistes cyclables. Les travaux entre le carrefour D2BIS-D8 et Cap Fun se terminent. Il reste à poser les enrobés, les potelets et le marquage. Attente du retour de la demande de subvention AMISSUR en juillet.
8. Point sur le lotissement impasse Pierre et le Loup. Toujours en attente de la mise en fonction du relevage des eaux usées et pluviales par LINGENHELD. Finitions chez riverains à faire. Finitions ENEDIS ruelle aux Loups enfin terminées. Démarrage de la première construction.
9. Point sur l'étude d'aménagement du parc du château. Attente de retour d'information de M. LESNE, chef de projet de la sous-préfecture pour Villages d'Avenir à propos des possibles subventions.
10. Entrées de village. Pas de subvention accordée par le département. Projet revu à la baisse. Pose des totems réalisée.
11. Rue St Georges : subvention DETR. L'Etat n'a pas retenu notre demande de 40 000 € pour l'instant. Suite aux restrictions annoncées par le gouvernement, aucun dossier de voirie n'a été retenu.

12. Comptoir luttangeois. Un repreneur a donné son accord. L'ouverture n'est malheureusement prévue qu'en septembre.
13. Police pluri-communale. Pas d'information nouvelle.
14. AG UNC AFN. Alexandre GOUJET devient président.
15. Réunion du conseil de fabrique du 21/03/24. Pas de changement. Prise en compte du contrat de chauffage avec la régie municipale.
16. Fête patronale 2024. Karine MARTIN présente les animations choisies. Recensement de la disponibilité des conseillers pour l'organisation.
17. Débarras ADC. Il a eu lieu le 23/03/2024 et a permis aux Amis du Château de vendre quelques objets.
18. Conseil des jeunes : Nicolas TURON. Il a rédigé avec les jeunes un polar tiré d'une histoire vraie, intitulé « Mortelle vidange à Luttange ». Il sera tiré à 450 exemplaires et vendu 5 €, au profit du conseil des jeunes qui en assurera la promotion (flyer). En outre, il a comme projet l'organisation d'un tournoi de foot et est investi dans le projet du street work out.
19. Organisation des élections européennes. Les conseillers sont invités à choisir leur créneau horaire pour la tenue du bureau de vote du 9 juin prochain.
20. Acte administratif MANGIN. Il concerne la vente de la parcelle empruntée par la piste cyclable et a été signé le 20/03/2024 et transmis au livre foncier.
21. Conseil communautaire de la CCAM : taxe de séjour et fermeture d'Aboncourt. Après l'ouverture du gîte du château, la commune devra facturer et collecter la taxe de séjour suivant le barème établi par la CCAM. La fermeture du centre d'enfouissement d'Aboncourt est confirmée. Il faut s'attendre à un impact sur le coût du traitement des déchets.
22. Réunion du syndicat du gymnase du 08/04/24. Tarifs inchangés. Moins de 10 h par semaine d'occupation. Pas d'investissement prévu. Dernières échéances d'emprunt.
23. Point sur la trame verte et bleue. La haie près du terrain de foot et les arbres près du terrain de foot et sentier d'Altroff sont plantés.
24. Barbecue élus – employés : 31/05/2024.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le maire propose Soazig PHILIPPOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Soazig PHILIPPOT secrétaire de séance.

2. Dénomination des espaces publics communaux.

Une enquête participative a été lancée pour collecter l'avis des luttangeois concernant la dénomination des lieux publics qui sera notamment utile à la signalétique. La commission municipalité au quotidien a étudié les 19 réponses.

Elle propose au conseil municipal les choix ci-dessous :

- Salle socio : « Salle la Grange » ou « La Grange »
- Salle médiévale : « Salle Médiévale » ou « Grande Salle »
- « Ecole élémentaire »
- Le jardin d'enfants rue St Pierre : « Square Victor HAMENTIEN », ancien garde champêtre donateur du terrain à la commune.
- Stade de foot : « Stade Cyrille POUGET » ou «Le TDF » comme le Terrain De Foot, ou « Stade de l'Antenne ». Nous n'avons pas la réponse de Cyrille POUGET.
- Le city : « Espace Multisports »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, 12 voix pour, 1 abstention (Martial VELVERT) dénomme les espaces publics :

- Salle socio : « La Grange »
- Salle médiévale : « Grande Salle »
- « Ecole élémentaire »
- Le jardin d'enfants rue St Pierre : « Square Victor HAMENTIEN »
- Stade de foot : « Le TDF »
- Le city : « Espace Multisports »

3. Choix de l'entreprise pour la réalisation de la signalétique.

La commission municipalité au quotidien a analysé les offres de la société Expocom et Signature. L'entreprise Multiprint n'a pas été en mesure de répondre.

Expocom signalétique : 11 900 € HT

Signature signalétique : 10 391.94 € HT

Expocom plaques de rues : 5450 € HT

Signature plaques de rues : non transmis.

La commission a retenu l'offre d'Expocom pour la signalétique qui est techniquement et esthétiquement meilleure.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Charge le maire de négocier et passer commande à Expocom pour la signalétique,
- Charge la commission municipalité au quotidien de relancer Signature pour les plaques de rues, de choisir le modèle de plaques et le fournisseur,
- Charge le maire de passer commande des plaques au fournisseur retenu.

4. Finances : compte administratif 2023 de la commune.

Le maire présente le compte administratif 2023 de la commune.

	Résultats à la clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat à la clôture 2023
INVESTISSEMENT	319 214,63		1 549 603,24	892 217,29	-657 385,95	-338 171,32
FONCTIONNEMENT	127 614,44	0,00	1 019 454,93	1 054 902,15	35 447,22	163 061,66
TOTAL	446 829,07	0,00	2 569 058,17	1 947 119,44	-621 938,73	-175 109,66

Le maire quitte ensuite la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 de la commune.

5. Finances : compte de gestion 2023 de la commune.

Le maire présente le compte de gestion 2023 de la commune, transmis par les finances publiques, en tous points identique au compte administratif.

	Résultats à la clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Dépenses 2023	Recettes 2023	Résultat 2023	Résultat à la clôture 2023
INVESTISSEMENT	319 214,63		1 549 603,24	892 217,29	-657 385,95	-338 171,32
FONCTIONNEMENT	127 614,44	0,00	1 019 454,93	1 054 902,15	35 447,22	163 061,66
TOTAL	446 829,07	0,00	2 569 058,17	1 947 119,44	-621 938,73	-175 109,66

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2023 de la commune.

6. Finances : affectation des résultats 2023 de la commune.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Paul-André BAUER, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 163 061,66 €
- Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE : 35 447,22 €

B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE : 127 614,44 €
ligne 002 du compte administratif ,

C) RESULTAT A AFFECTER = A+B (hors restes à réaliser) : + 163 061,66 €

D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT : déficit, besoin de financement : 338 171,32 €

E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Besoin de financement : 0 €

Excédent de financement : 223 253,00 €

F) BESOIN DE FINANCEMENT : 114 918,32 €

DECISION D'AFFECTATION

1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement : 114 918,32 €

2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 : 48 143,34 €

7. Conditions générales de location et tarifs du gîte du château.

La commission hébergement a élaboré un projet de conditions générales de location pour le gîte du château. Il y a également lieu d'affiner les tarifs de location votés le 12/03/2023. Ils sont présentés en séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces conditions générales et ces tarifs de location.

8. Bail de la MAM.

Le maire présente en séance le projet de bail avec les assistantes maternelles de la MAM qui ont créé l'association « le château des p'tits anges », représentée par Fabiola ROUX, présidente. Le loyer serait égal à 1200 € / mois.

Le bail de 6 ans pourrait démarrer le 15/05/2024.

Le maire propose aussi une forme d'aide au démarrage compensatrice à la mise en place d'une cuisine équipée fournie par les soins de l'association correspondant à 3.5 mois de loyer.

Le premier loyer serait donc appliqué au 01/09/2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce bail et la remise de loyer.

9. Amélioration du local des sapeurs-pompiers.

Le conseil municipal a délibéré le 14 janvier dernier concernant l'agrandissement du local des sapeurs-pompiers. Cette délibération était basée sur un montant de travaux de 40 000 € HT.

Le projet a été affiné depuis cette date et une demande de subvention de 20 000 € a été adressée au SDIS pour un montant global de l'extension estimé à environ 80 000 €.

Ainsi la subvention du SDIS 57 permet de participer à environ 50 % du gros œuvre à partir de l'année 2024 et 25 % du coût global.

L'amicale des sapeurs-pompiers de Luttange participera également aux travaux ainsi que les sapeurs-pompiers de l'unité opérationnelle avec l'appui des services de l'Etat-Major Départemental du SDIS 57 dès que la première phase (gros œuvre) sera réalisée.

Le conseil municipal est donc invité à délibérer sur cette nouvelle estimation de travaux. Cette délibération est nécessaire au SDIS pour prendre en compte notre demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette nouvelle estimation de travaux de clos couvert

10. Changement de délégué à la section assainissement du SIDEET.

Depuis 2 ans, Christophe BAUMANN est systématiquement absent des réunions du conseil syndical du SIDEET où il est délégué à la section assainissement. En conséquence, le maire propose d'élire un nouveau délégué à la section assainissement.

Paul-André BAUER est candidat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, 1 abstention (Martial VELVERT), nomme Paul-André BAUER délégué de la commune de Luttange à la section assainissement du SIDEET.

11. Décision modificative n°1

Un titre d'un montant de 115 € de 2023 doit être annulé car émis 2 fois. Il y a donc lieu d'émettre un mandat au compte 673 et nous n'avons prévu aucun crédit à ce compte. Il est possible de prévoir 1000 € de moins sur le compte prévu pour la police pluri-communale.

En outre, les intérêts de la ligne de trésorerie sont maintenant connus précisément. Il faut donc augmenter les crédits prévus. Et dans l'affaire MORHAIN – DELACHAUX, l'appel reporte les éventuels frais de contentieux.

En conséquence, le maire propose la décision modificative ci-dessous.

chapitre / compte	recette / dépense	libellé	budget primitif	décision modificative	budget modifié
67	dépense	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
673	dépense	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
65	dépense	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	88 346,00 €	-1 000,00 €	87 346,00 €
6558	dépense	Autres contributions obligatoires	4 000,00 €	-1 000,00 €	3 000,00 €
66	dépense	CHARGES FINANCIÈRES	22 633,00 €	20 000,00 €	42 633,00 €
6618	dépense	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	5 000,00 €	20 000,00 €	25 000,00 €
62	dépense	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	61 350,00 €	-20 000,00 €	41 350,00 €
622	dépense	Frais d'actes et de contentieux	31 000,00 €	-20 000,00 €	11 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette décision modificative.

Fin du conseil municipal à 22h40.